

Pour une autonomie stratégique européenne

Propositions de Confrontations Europe pour la Présidence française du Conseil de l'Union

La multiplication des menaces à laquelle l'Europe est confrontée (Covid-19, ralentissement de l'économie, sous-investissement chronique depuis 2008, changement climatique, remise en cause du multilatéralisme, vieillissement démographique...) appelle à la construction et à l'émergence de son autonomie stratégique. Cette impulsion politique a été défendue par la France depuis plusieurs années, sans rencontrer jusqu'ici le soutien politique déterminant de ses partenaires. Mais aujourd'hui, l'autonomie stratégique bénéficie d'un *momentum* politique qui permettra à la France, lors de sa présidence de l'UE, de donner une impulsion durable à cet enjeu majeur.

La crise provoquée par la pandémie de Covid-19, qui frappe le monde depuis le printemps 2020 agit comme un accélérateur des tendances politiques dans tous les domaines de l'intégration européenne. Elle accentue les trajectoires positives de fond qui caractérisent la politique communautaire, notamment la solidarité entre les Etats membres qui s'est manifesté dès le printemps dernier et qui s'est incarnée dans le domaine médical, avec la prise en charge de patients par des pays voisins dans les régions transfrontalières, ou encore dans le partage de matériel de santé, un enjeu déterminant dans la lutte contre le virus. La solidarité s'est aussi matérialisée en matière économique, avec l'approbation par les 27 d'un plan de relance historique, à l'issue du sommet européen de juillet dernier, ou encore par la mise en place de programmes innovants dans le domaine de l'emploi (*SURE - Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency*) ou de politiques monétaires ambitieuses (le *PEPP - Pandemic emergency purchase programme* - de la Banque centrale européenne). Mais la crise sanitaire souligne et accélère également les passions tristes de l'Europe qui lui préexistaient : retour à la souveraineté nationale dans les mesures de gestion de la pandémie, inégalités sociales, précarité numérique, difficultés d'accès à l'emploi pour les jeunes... Elle a également mis en lumière les dépendances de l'économie européenne, sur les plans sanitaire et numérique.

Le Covid-19 et la crise qu'il entraîne appellent ainsi à une **réorientation profonde de la politique européenne vers la construction de son autonomie stratégique**, que la France sera à même de porter durant sa présidence qui intervient au cœur des mandats de la Commission et du Parlement européen (2019-2024), s'inscrivant ainsi dans un calendrier propice aux nouvelles réformes de fond. De plus, la Présidence d'un Etat fondateur donne toutes ses chances à la recherche de consensus politique à 27, plus que jamais nécessaire.

L'Europe doit ainsi assumer et approfondir son rôle dans les échanges internationaux. Celui-ci se caractérise par l'autonomie stratégique d'une UE consciente de sa place parmi les grandes puissances, ouverte sur le monde, plus que par la convocation d'une souveraineté liée à l'émergence de l'Etat nation et trop souvent associée à un protectionnisme obsolète.

Cette autonomie stratégique est la condition de la construction d'un sentiment d'appartenance européen par les citoyens. L'Europe, forte d'une culture et d'une histoire communes, doit s'affirmer pour résister aux menaces extérieures, défendre le multilatéralisme et promouvoir la paix. Dans un monde de concurrence croissante entre Etats et de montée en puissance des nationalismes, la dépendance stratégique de l'UE serait à la fois le symptôme du déclin de son rôle sur la scène internationale, mais aussi un facteur accélérant le poids des forces plaidant pour un retour de la souveraineté nationale au cœur du débat public, faisant peser le risque d'une désintégration de l'Union.

De plus, la multiplication des biens communs appelle à une intensification de leur gestion politique au-delà des frontières : espace de sécurité et de justice, maîtrise des frontières et politique solidaire de l'asile, plan ambitieux pour la transition écologique, politique énergétique, autonomie numérique, économique, industrielle et monétaire.

Cette autonomie stratégique repose sur la force du marché unique mais ne s'y résume pas. Elle constitue un ensemble de valeurs, de biens et d'intérêts partagés, forgés par les 70 ans d'histoire de la construction européenne. **Elle se matérialise par la gestion solidaire et collective des biens communs, ainsi que par la promotion des normes, valeurs et intérêts européens à l'échelle mondiale.**

Trois enjeux paraissent déterminants dans la construction de cette autonomie stratégique : l'émergence d'un capitalisme européen caractérisé par un développement économique durable fondé sur les principes ESG (I), la défense d'une Europe mondiale, consciente de sa place parmi les grandes puissances (II) et la construction d'un nouvel avenir commun pour l'UE, marqué par un renforcement de la participation démocratique des citoyens (III). Cette liste ne prétend pas à l'exhaustivité mais priorise les piliers d'un nouveau projet politique européen : l'autonomie stratégique de l'UE.

1- Capitalisme européen et développement durable

L'autonomie stratégique européenne s'enracine dans un modèle original d'économie sociale de marché. Elle implique une réorientation des priorités macroéconomiques de l'UE fondé sur un développement durable, dans sa dimension sociale et environnementale, selon les objectifs du Pacte Vert européen : devenir la première économie décarbonée du monde à l'horizon 2050.

Réorganiser les chaînes de valeurs industrielles

La crise du Covid-19 a d'abord illustré en ce sens, **l'impérieuse nécessité de réorganiser les chaînes de valeurs industrielles européennes**, afin de retrouver une autonomie pour les biens stratégiques, en premier lieu dans les secteurs de la santé et du numérique. Cette autonomie ne peut se bâtir autour de la seule quête de la relocalisation de l'emploi industriel au sein du marché unique, au risque d'appauvrir les pays du voisinage européen. Elle implique de mieux comprendre les spécificités et la valeur économique des maillons principaux de cette chaîne de valeurs, pour développer une politique industrielle sur ces maillons clefs conditionnant la compétitivité européenne et l'atténuation de ses dépendances. La réorganisation des chaînes de valeurs industrielles repose également sur la **diversification des sources d'approvisionnement**, en matières premières (énergie, minerais, terres rares...) comme en produits transformés., elle doit constituer le socle de la stratégie renouvelée de la Commission en matière industrielle, qui sera publiée dans le courant de l'année 2021. Au cours du premier semestre 2022, la Présidence française aura la charge du suivi et de la mise en œuvre de cette stratégie européenne. Il est fondamental que cette réorganisation soit coordonnée au niveau européen, dans un contexte marqué par la crise économique, propice au retour du réflexe de compétition entre les nations, au sein même de l'UE.

Assurer la transition numérique de l'économie européenne

La pandémie de Covid-19 a également accéléré **l'urgence de la transition numérique que doit opérer l'économie européenne afin d'embrasser la 4^e révolution industrielle à laquelle elle fait face**. Cet enjeu-clef de compétitivité s'inscrit en premier lieu dans la nécessité **d'une montée en compétence de la force de travail dans ce domaine**, afin de réduire la fracture numérique entre les territoires de l'UE, au sein des Etats membres comme dans sa dimension transnationale. La maîtrise collective des outils numériques et sa mise en œuvre opérationnelle dans l'ensemble du tissu entrepreneurial européen est la condition d'une croissance économique européenne juste et durable, répartie socialement et géographiquement. L'enjeu de la transition numérique s'incarne également dans la **concurrence internationale pour les données**, dans laquelle l'UE s'est laissé devancer par ses partenaires chinois et américains. En effet, agir contre la dépendance de l'UE vis-à-vis des fournisseurs de données majoritairement non-européens est un enjeu de souveraineté non seulement dans le financement de notre économie mais aussi dans la manière dont nous souhaitons réorienter les activités dans le cadre de la transition écologique et solidaire. En ce sens, l'initiative franco-allemande *Gaia-X* apparaît comme un levier performant pour développer les infrastructures de stockage de données au sein du marché unique. La généralisation de *Gaia-X* à tous les Etats membres permettra d'assurer une masse critique européenne dans le secteur stratégique du stockage des données. **La révision du droit de la concurrence en Europe** à l'occasion de la publication de l'Acte sur le marché numérique (*Digital Market Act*), est un outil nécessaire pour assurer la possibilité pour de nouveaux acteurs européens d'émerger sur un marché largement dominé par les Américains et les Chinois. Il ne s'agit pas de protéger une industrie naissante, mais bien de fixer les conditions d'une concurrence libre au sein du marché unique, en évitant la domination d'acteurs monopolistiques, qu'ils soient européens ou de pays tiers. Enfin, cette révolution doit s'accompagner d'une écriture nouvelle du droit social du télétravail et des travailleurs des plateformes.

Impulser une transition énergétique juste

La dépendance énergétique de l'Union européenne, qui importe plus de la moitié de sa consommation d'énergie, pénalise particulièrement ses habitants les plus précaires. **Réduire ces importations massives d'énergies du passé participe d'un objectif d'indépendance énergétique, de lutte contre le réchauffement climatique et de réduction de l'empreinte carbone de l'Europe, mais aussi et surtout d'un enjeu de protection des Européens en situation de précarité énergétique**. En effet, ces niveaux d'importation ne portent pas seulement des risques de rupture d'approvisionnement ; ils exposent aussi ceux qui en dépendent à l'extrême volatilité des marchés, en particulier pétroliers et gaziers. La lutte contre le changement climatique, avec le renforcement d'énergies décarbonées européennes, est donc essentielle, car en renforçant notre indépendance vis-à-vis des énergies fossiles importées, c'est toute l'économie européenne qui gagnerait en compétitivité et pourrait dignement lutter contre la précarité énergétique. C'est ainsi un enjeu d'autonomie stratégique européenne, qui touche au quotidien de chaque citoyen. **Pourtant la précarité énergétique reste un angle mort de l'Union de l'énergie**. Seul a été mis en place un « Observatoire européen de la précarité énergétique », mais sans que n'ait été adoptée auparavant, préalable indispensable, une définition commune de cette « précarité énergétique ». Le nombre d'habitants de l'Union ne pouvant satisfaire leurs besoins essentiels de chauffage ou de déplacement, est ainsi estimé entre 50 et 125 millions d'Européens. **Il est donc désormais impératif de changer d'approche et de mettre en place un « bouclier énergétique européen »** qui soit le pendant social du marché intérieur de l'énergie esquissé sur le continent depuis plus de vingt ans. Un tel bouclier serait l'incarnation même de cette Europe qui protège, si nécessaire en ces temps de crise où l'Europe qui libère ne suffit plus. La première étape de ce bouclier énergétique européen supposerait une **définition commune de ce qu'est la précarité**

énergétique. Ensuite pourrait être mis en place un **Fonds européen de solidarité énergétique**, qui pourrait être alimenté par un « fléchage » conséquent des moyens du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS). Ce fonds aurait vocation à favoriser tous les investissements réduisant la précarité énergétique et générant plus d'efficacité énergétique, non pas directement auprès des ménages, mais à travers les opérateurs et les collectivités territoriales qui sont en première ligne de la lutte contre la précarité énergétique. La mise en place d'un bouclier énergétique au sein du marché unique serait dès lors un message fort et concret, permettant aux citoyens européens de renouer avec le projet commun.

Le plan de relance : un outil majeur de financement public

La double transition écologique et numérique devra mobiliser annuellement plusieurs centaines de milliards d'euros pour accompagner la réorientation des objectifs économiques européens. **Le plan de relance de l'économie européenne dans le contexte post-Covid-19 apparaît comme un premier levier performant pour entamer efficacement ces transitions.** Il permettra de soutenir la réalisation d'un espace européen interconnecté, grâce à des infrastructures de qualité, pour assurer la compétitivité et l'accessibilité de l'espace européen. En effet, 30% des 750 milliards d'euros de fonds publics mobilisés via *Next Generation EU* seront dédiés à l'objectif de transition écologique et 20% à la *Digital Decade* proposée par Ursula von der Leyen. Il démontre également la solidarité entre les Etats membres et renforce le rôle de coordination des politiques macroéconomiques nationales par la Commission, afin d'en assurer la convergence. Ce succès politique doit cependant s'accompagner des **mesures de suivi nécessaire pour assurer, d'une part le respect des conditionnalités liées à la durabilité et à l'Etat de droit et d'autre part, la pertinence des orientations données via une série d'indicateurs d'impact, constituant la clef de son pilotage et de son efficacité.** Il convient pour cela de **renforcer le rôle du Semestre européen** comme outil de suivi et de coordination des politiques de relance nationale en l'adaptant aux défis écologiques, sanitaires, sociaux aggravés par le Covid-19, mais aussi de garantir **une place au Parlement européen dans ce processus.** Ce pilotage des fonds du plan de relance au niveau européen est la condition de leur efficacité, comparée à une gestion purement nationale. Il permettra également d'assurer le financement sur le long terme, de projets européens à forte capacité de croissance durable. En tant que représentant des citoyens européens et de leur engagement dans la construction européenne, cette institution doit avoir une place dans l'orientation et le contrôle de la dépense publique européenne, d'autant plus dans un contexte où celle-ci conditionne le succès de l'adaptation de l'économie de l'UE aux défis d'avenir. La Présidence française aura la charge d'avancer sur un consensus européen **autour des nouvelles ressources propres** de l'UE, un enjeu fondamental pour sortir des calculs coûts/bénéfices nationaux sous le seul aspect de la dépense publique. Enfin, le plan de relance européen n'est pas seulement une occasion de dépenser plus, mais également de dépenser mieux : ne pas seulement avoir recours aux dépenses budgétaires subventionnelles, mais aussi favoriser le déploiement d'instruments financiers orientés vers des objectifs verts – par exemple en affectant une partie des sommes de la relance à la constitution de fonds de garantie sous InvestEU (abondement du compartiment Etat membre avec la Facilité de reprise et de résilience désormais possible suite aux trilogues).

La mobilisation du capital privé

La transition durable et numérique de l'économie européenne devra également mobiliser massivement les capitaux privés nécessaires à son financement. **Le secteur financier européen doit alors être considérée comme un bien commun** et une condition du succès de cette réorientation. Il s'agit pour l'UE d'aligner la régulation financière, prudentielle et comptable, avec l'objectif de mobilisation d'investissement de long terme par les acteurs du secteur. **La transformation de**

l'épargne abondante des ménages européens en investissement de long terme, en permettant aux citoyens de devenir acteurs de la finance contribuera également fortement à cet objectif. **Enfin, il est fondamental que les capitaux privés puissent être fléchés vers les industries fortement carbonées afin d'accompagner leur transition et leur verdissement.** Il s'agit là d'éviter l'écueil du seul financement des activités déjà considérées comme durables, négligeant ainsi l'essentiel de l'économie européenne, qui doit être soutenue et accompagnée dans sa transition. L'achèvement de l'Union des marchés de capitaux en lien avec la finalisation de l'Union bancaire, ainsi que la mise en place de la stratégie européenne sur la finance durable avec la définition de normes européennes d'information non financière constitueront en ce sens, des outils de premier plan dont le suivi incombera à la Présidence française. De ce point de vue, **les investisseurs de long terme français, ainsi que les *National promotional banks and institutions* (NPBIs) européennes** constituent des acteurs capables d'investir en fonds propres, de remédier aux carences de marchés, et de soutenir des projets risqués dans leurs territoires respectifs dont ils ont une connaissance fine ; ils doivent être soutenus dans leurs activités car ils facilitent en outre la mobilisation des investisseurs privés au bénéfice de l'économie réelle et des infrastructures durables (hôpitaux, écoles). Enfin, ces législations doivent accompagner la montée en puissance de l'euro comme monnaie internationale, non plus seulement de réserve mais de paiement et de facturation.

L'importante intégration des politiques sociales européennes

Enfin, le modèle européen de l'économie sociale de marché distingue l'UE de ses partenaires chinois et américains, et doit constituer le socle sur lequel s'appuie ces transitions. **Cette Europe sociale est également la condition de l'adhésion des citoyens au projet politique européen, et un levier du sentiment d'appartenance des européens à leur Union.** La politique sociale de l'UE doit d'abord permettre la **montée en compétence de la force de travail européenne**, spécialement dans le domaine de l'économie numérique, en mettant l'accent sur la formation professionnelle, à la fois en amont et au cours de la carrière professionnelle. Si les politiques nationales divergent fortement entre les Etats membres dans ce domaine, la Présidence française doit reprendre le vaste **chantier de l'agenda des compétences**, un aspect fondamental de la relance économique. **La mobilité des jeunes est un point clef de l'adhésion des citoyens au projet européen**, or seul 5% des étudiants participent au programme Erasmus. Si ce programme européen est l'un des plus populaires au sein de l'Union, il doit être étendu massivement, au-delà des études universitaires, pour toucher l'enseignement professionnel en développant Erasmus +, parent pauvre de la politique européenne de formation. L'Europe doit aussi savoir protéger ses citoyens, spécialement dans les crises, notamment en accompagnant l'initiative de **convergence des politiques de salaire minimum** lancée cette année par la Commission.

Enfin, les transitions numériques et écologiques ne recueilleront l'adhésion politique d'une majorité d'européens que si elles s'accompagnent d'une aide sociale pour les travailleurs des secteurs fortement carbonés ou peu digitalisés. Cet accompagnement social est la condition d'une répartition équitable des richesses au sein du marché unique. Pour cela, la Commission souhaite mettre en place un **Fonds pour une transition juste qui sera financé à hauteur de 40 milliards d'euros, un montant encore trop faible** pour réduire le nombre de ceux qui se considèrent comme les perdants de la mondialisation et, par extension, de l'intégration européenne.

2- Europe mondiale

C'est l'enjeu de la réponse de l'Union à l'évolution des acteurs du reste du monde mais aussi de la projection externe de ses priorités internes, tout en tenant compte de l'impact de ses politiques sur son environnement, avec une attention particulière pour l'Afrique.

La construction d'une défense européenne

L'autonomie stratégique européenne s'appuie également sur la nécessaire prise de conscience de l'UE de son rôle sur la scène internationale et sur la place de grande puissance qu'elle doit y tenir. La compétition accrue entre Américains et Chinois, la montée en puissance de la Russie, les provocations turques et le Brexit sont autant d'éléments structurants pour l'avenir géopolitique de l'UE. Dans ce contexte, l'émergence d'une Europe de la défense est plus que jamais une condition de l'autonomie stratégique de l'UE. La stratégie européenne de défense doit tout **d'abord se concentrer sur une intégration des moyens de lutte face aux menaces communes** : antiterrorisme, cyberdéfense, protection des moyens spatiaux et bataille pour l'information et l'influence. Ces angles morts de la défense européenne constitueraient un puissant levier d'innovation, au-delà des périmètres classiques de la défense, déjà accaparés au niveau national. En vue d'une accélération de l'intégration européenne en matière de défense, une première étape que doit porter la Présidence française, première puissance militaire de l'Union, est l'élaboration d'une perspective commune en la matière. Si l'UE a mis en place depuis 2017, un fonds européen pour la défense et la coopération permanente structurée, ces deux outils, très attendus et performants, manquent d'une stratégie globale d'action. Pour élaborer cette cohérence européenne de défense, la Présidence française pourrait proposer le **lancement d'un processus de planification de défense, un livre blanc, permettant le développement d'une approche commune de la défense européenne en termes d'ambition, de méthodes et de moyens**. Enfin, l'UE doit lever le tabou sur les dépenses publiques allouées à sa défense, encore très en deçà des exigences de 2% du PIB voulues par Washington et formalisée par l'OTAN. La création d'un fonds européen de défense de 13 milliards d'euros constitue un premier pas instrumental mais reste marginal pour résoudre la question des moyens. **Sans une augmentation significative des fonds alloués à sa défense, l'Europe ne rompra pas sa dépendance à la protection garantie jusqu'ici par Washington**, et qui souffre depuis 10 ans, successivement du pivot asiatique voulu par Barack Obama, puis de l'*America First* promu par Donald Trump, deux choix stratégiques qui relèguent de plus en plus l'Europe à une place secondaire dans les préoccupations géostratégiques américaines.

Une nouvelle stratégie commerciale pour l'UE

L'UE fait également face à une tension grandissante dans le domaine commercial, alors que la Chine est devenue un rival systémique et que la relation transatlantique s'est fortement dégradée après 4 années d'administration Trump. **En ce sens, les négociations liées au Brexit contraignent l'UE à repenser ses rapports commerciaux avec ses partenaires privilégiés, notamment en matière de *level playing field***. En effet, la capacité européenne à faire prévaloir des standards sociaux et environnementaux ambitieux dans ses futurs rapports commerciaux avec Londres déterminera la possibilité de promouvoir les valeurs européennes avec ses grands partenaires, spécialement avec la Chine. **Cette promotion des standards de concurrence juste (*fair*), du modèle social et écologique européen doit constituer l'axe central de la nouvelle politique commerciale européenne** que doit soutenir la Présidence française à venir. L'autosuffisance n'est pas un projet économiquement viable pour l'UE et il est indispensable de maintenir et de développer un large réseau de partenaires commerciaux, tout en faisant prévaloir une relation raisonnable, rendant impossible les *dumpings* sociaux et environnementaux. A cet égard, l'Union européenne doit aussi moderniser sa boîte à outils pour lutter contre la concurrence déloyale, au sein-même du marché intérieur (notamment dans le cadre de l'accès aux marchés publics), d'entreprises provenant de pays tiers. **Le mécanisme**

d'ajustement carbone aux frontières constitue un premier outil de promotion des ambitions environnementales européennes, afin de corriger la concurrence déloyale entre les produits et services carbonés venant de pays tiers et ceux produits en UE. Les revenus tirés de ce mécanisme pourraient devenir une nouvelle ressource propre du budget européen, assurant ainsi l'augmentation graduelle des capacités de l'UE en matière de dépenses publiques. Concernant la garantie de sa compétitivité, l'UE doit s'équiper d'un instrument capable **d'examiner les activités des entreprises détenues par des gouvernements tiers et opérant au sein du marché unique**. Cette réforme, que la présidence française sera en mesure de soutenir et de mener à bout au premier semestre 2022, permettra notamment de rééquilibrer les relations euro-chinoises, en élargissant sa politique de lutte contre les aides d'Etat à ses relations commerciales.

Le Pacte pour les migrations et le développement

La question migratoire est devenue, en particulier depuis la crise dite « des réfugiés » de 2015, un enjeu central pour l'UE. La Commission von der Leyen s'est emparée avec détermination du sujet et, malgré la pandémie, a proposé un nouveau Pacte à la fin du mois de septembre, fondé sur un large compromis. Cependant, les blocages demeurent entre les Etats qui estiment avoir la charge de la gestion des arrivées de demandeurs d'asile (pays du Sud), et les Etats qui refusent de les accueillir. Comment trouver un terrain d'entente sur ce sujet qui suscite un véritable climat de méfiance entre Etats membres et divise les opinions publiques ? **Il convient sans doute de lier plus fortement la dimension migrations et le développement des pays d'origine**. Dans le nouveau Pacte proposé cet automne, la dimension extérieure est très présente mais il s'agit plus particulièrement de nouer des partenariats avec des pays de transit et d'origine des migrants afin de favoriser les politiques de retours qui, jusqu'à présent, n'ont pas porté leurs fruits (moins de 30% de retours effectifs). Il est cependant difficile d'exiger une coopération de la part de ces pays sans contrepartie, notamment en matière de développement (implantations d'usines, aides amplifiées à reconversions... à travers notamment l'outil *EU Trust Fund for Africa* qui est resté plus dédié à la gestion des frontières). Mais il conviendrait également de développer des voies légales de migration économique qui ne se limiteraient pas aux « talents ». Une négociation est actuellement en cours au Parlement européen sur la « **blue card** » **européenne** destinée à faciliter l'admission de travailleurs non-européen dans l'UE. Il faudrait amplifier de telles mesures sans en venir à évoquer des « quotas », un concept mal perçu par les opinions publiques. Enfin le rôle conféré dans la migration aux deux agences européennes, le bureau européen d'appuis en matière d'asile appelé à devenir une agence basée à Malte (EASO) et l'agence de garde-côtes et de garde-frontières (Frontex) devrait être amplifié.

3- Nouvelle gouvernance et appartenance citoyenne à l'UE

Enfin, l'autonomie stratégique constitue un levier de l'adhésion citoyenne au projet européen, et du sentiment d'appartenance à l'UE. L'affirmation de cette autonomie stratégique contraint à dépasser les divisions et les replis nationaux, **notamment en parvenant à impliquer et à faire participer les citoyens dans la prise de décision politique**. Cette revitalisation démocratique de l'UE par la participation citoyenne s'inscrit dans un sentiment grandissant de défiance de la population envers ses institutions représentatives. Elle est notamment illustrée par la montée en puissance des partis populistes partout en Europe, l'exacerbation des clivages peuple-élite ou encore la montée de l'abstentionnisme et la promotion d'outils de démocratie directe (révocation des élus, référendum d'initiatives citoyennes...)

Les raisons de la crise de la démocratie représentative sont multiples : difficulté à passer d'un objectif général porté par le pouvoir politique à une mise en œuvre prenant en compte les conséquences sur

les conditions de vie des citoyens, distance croissante entre les électeurs et leurs représentants, complexité et interdépendance des enjeux à traiter. Dans le même temps les conditions du débat public évoluent : les nouvelles technologies numériques conduisent à l'entre soi, les réseaux sociaux et leurs algorithmes polarisant les points de vue et les radicalisant.

Paradoxalement, les dernières élections européennes de 2019 ont connu un rebond de participation significatif, le plus élevé depuis 1994. Ce rebond confirme le sentiment croissant de la nécessité d'Europe face aux crises collectives auxquelles l'UE fait face. En réaffirmant cette nécessité d'Europe, les citoyens européens confirment leur désir de puissance publique, d'une capacité d'intervention du politique au service du bien commun. Mais ces sentiments s'expriment dans deux directions contradictoires : certains soutiennent un projet européen considéré comme une protection face aux menaces extérieures, d'autres votent en faveur de mouvements politiques remettant en question l'existence même de l'UE. La nécessité d'Europe se heurte aussi au doute que les citoyens expriment quant à la capacité d'agir de l'Union. Les réponses politiques des institutions européennes et les modalités de leurs mises en œuvre ne correspondent pas à la vitesse de dégradation de la situation perçue par les citoyens, ce qui les conduit à interroger la représentativité et la légitimité de celle-ci.

Dans ce contexte, l'UE peut revitaliser son processus démocratique en faisant la promotion d'une participation citoyenne à la prise de décision politique. **Cette démocratie participative se fonde sur la délibération et la reconnexion du citoyen avec le politique.** Elle est de nature à dépasser les limites de la démocratie représentative, à la relégitimer. **La démocratie participative doit s'organiser dans les territoires** pour prendre en compte la diversité des cultures démocratiques nationales qui caractérisent l'UE, et impliquer le maximum d'europeens. Elle doit permettre que soient abordés les problèmes concrets, sortir de l'entre soi, et créer une dynamique territoriale (y compris en prenant appui sur des dispositifs européens comme Erasmus+).

La mise en œuvre des politiques communautaires **au plus près des besoins locaux** est également un levier fondamental de cette appropriation par les citoyens des politiques communautaires : il est ainsi possible – et vivement souhaitable – de combiner des politiques claires et lisibles définies au niveau communautaire avec une mise en œuvre décentralisée et incarnée sur les territoires. C'est un gage, à la fois d'efficacité et de légitimité, pour des politiques européennes au service des citoyens.

Cette participation citoyenne, au cœur des territoires, est un outil majeur pour permettre à l'UE de répondre efficacement aux crises auxquelles elle est confrontée et ainsi éviter le repli national.

En ce sens, la Conférence sur l'avenir de l'Europe est une initiative majeure portée par cette législature. Pour porter pleinement ses fruits, elle doit aborder la mise en place d'un mécanisme permanent de participation des citoyens : **un processus qui rompt avec la conception « top-down » de l'échange démocratique** et qui vise à établir un dialogue au niveau local dans des modalités adaptées aux cultures et pratiques nationales, tout en favorisant les échanges et la pédagogie, pour progressivement déterminer un langage démocratique européen commun. Ce chantier doit être inscrit dans la Conférence sur l'avenir de l'Europe et laisser une large place aux acteurs dans les territoires et au sein des entreprises. **La relation entre parlement national et parlement européen doit trouver sa place dans ces processus à construire**, donnant enfin une vraie dimension politique à la subsidiarité. Il reste que, sur le fond, si cette Conférence doit porter des résultats concrets, ils doivent pouvoir se traduire dans des politiques menées par l'Union. Pour cela, il faudra pouvoir réouvrir le cadre financier pluriannuel à mi-parcours, contrairement à l'accord obtenu.

L'enjeu n'est pas de renforcer la place des citoyens dans la définition d'objectifs généraux, déjà garantie par la démocratie représentative, mais de leur permettre de s'impliquer dans leur mise en œuvre, dans des trajectoires adaptées aux diversités des besoins et des trajectoires des territoires.

A contrario, une réponse institutionnelle, une perspective de modifications des traités qui ne serait pas la résultante d'une démocratie participative effective risque d'être vaine et d'alimenter des clivages déjà profonds.

Conscient des enjeux considérables auxquels l'UE fait face, et du rôle de premier plan que jouera la Présidence française au cœur de la législature 2019-2024, Confrontations Europe se tient prêt à poursuivre ce travail de réflexion tout au long des dix-huit mois à venir.

Vous trouverez, en annexe de ce document, une liste de recommandations politiques pour chaque thématique développée ci-dessus.